



Dossier OF-Surv-Gen 11
Le 12 mai 2017

Destinataires : Toutes les sociétés du ressort de l'Office national de l'énergie
Association canadienne de pipelines d'énergie
Association canadienne des producteurs pétroliers
Organismes de réglementation provinciaux et territoriaux

**Avis de sécurité modifié SA 2016-01A2 de l'Office national de l'énergie
Assurance de la qualité des matériaux utilisés dans les raccords de pipelines**

Madame, Monsieur,

L'avis de sécurité SA 2016-01A2 ci-joint est une version modifiée de l'avis SA 2016-01A émis le 12 avril 2017. Cette modification renferme des renseignements supplémentaires sur les mesures prises par les fabricants pour améliorer l'assurance de la qualité des raccords.

L'Office national de l'énergie attend des sociétés réglementées qu'elles démontrent, dans leurs systèmes de gestion, leur engagement proactif à constamment améliorer la sécurité, la sûreté et la protection de l'environnement, ainsi qu'à promouvoir une culture de sécurité positive.

Des avis de sécurité sont publiés périodiquement pour informer le secteur pétrolier et gazier de préoccupations connues en matière de sécurité ou d'environnement, et prévenir les incidents. Les avis de sécurité servent également à faire ressortir les exigences de l'Office et à communiquer ses attentes à l'égard des mesures que doivent prendre les sociétés réglementées pour atténuer les effets potentiels sur les personnes ou l'environnement.

Pour toute question au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec le personnel de l'intégrité des pipelines de l'Office au numéro sans frais 1-800-899-1265.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young

Pièce jointe